

**Conseil économique et social**Distr. générale
29 décembre 2024Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-troisième réunion
Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires

Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur les travaux de sa dixième session et ses activités de suivi

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis au Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de l'informer des travaux et des résultats de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable et de lui rendre compte de ses activités de suivi.
2. Le rapport expose également ce qui est prévu pour la onzième session du Forum, afin d'en informer les membres de la CEA et les autres parties prenantes et de mieux les mobiliser à l'appui du processus de planification.
3. Le Comité est invité à faire part de ses vues et à formuler des orientations et des recommandations en lien avec le contenu du rapport, en vue d'accélérer et d'élargir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.
4. Le Forum a pour objectif général de faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en mettant l'accent sur l'examen des progrès, le renforcement de l'apprentissage et la préconisation de mesures aux fins de la bonne mise en œuvre des deux programmes. Le Forum est organisé tous les ans par la CEA, conjointement avec le gouvernement du pays hôte et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et diverses organisations internationales, y compris des entités des Nations Unies¹.

* E/ECA/COE/43/1.

¹ Les institutions internationales ci-après ont pris part à l'organisation de la dixième session du Forum : Département des affaires économiques et sociales, Bureau de la coordination des activités de développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Groupe régional des



II. Organisation et thèmes du Forum

5. La CEA, en coopération avec les partenaires susmentionnés, a organisé la dixième session du Forum à Addis-Abeba, du 23 au 25 avril 2024. Tenue en mode hybride, elle a permis une participation tant en personne qu'en ligne.

6. La session a réuni plus de 1 250 participants, dont des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 51 membres de la CEA, de même que des représentants d'organismes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies, d'autres organisations internationales, de grands groupes et d'autres parties prenantes.

A. Contexte, axes de travail et objectifs

7. La session a eu lieu à un moment où la mise en œuvre des deux programmes continue globalement d'accuser du retard. À l'échelle mondiale, seuls 16 % des cibles attachées aux objectifs de développement durable sont en passe d'être atteintes d'ici à 2030. Pour les 84 % restants, les progrès ont été limités ou il y a eu régression². S'agissant de l'Afrique en particulier, le continent est parti pour n'atteindre que 10 des 144 cibles mesurables à l'horizon 2030, sachant que 106 d'entre elles nécessitent une action accélérée et que 28 se sont de nouveau éloignées³. En outre, on estime qu'environ 55 % de la population mondiale qui vit sous le seuil de pauvreté internationale de 2,15 dollars par jour se trouvent en Afrique.⁴ Par ailleurs, la proportion de la population africaine souffrant de faim chronique est passée de 15,1 % en 2010 à 19,7 % en 2022⁵. Les changements climatiques ont des répercussions disproportionnées sur l'Afrique, alors qu'il reste difficile de mobiliser des fonds pour y faire face. L'investissement dans la réalisation des objectifs est fortement contraint par l'assiette fiscale restreinte, le coût élevé du capital et le fardeau croissant de la dette souveraine de nombreux États africains.

8. Dans ce contexte, la dixième session du Forum s'est tenue sur le thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine et éliminer la pauvreté dans un contexte de crises multiples : la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes », en lien étroit avec celui de la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, à savoir « Renforcer le Programme 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ».

9. Les participants à la session ont procédé à un examen approfondi des progrès accomplis et défini des mesures propres à accélérer les efforts déployés

Nations Unies pour le développement durable, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Fonds des Nations Unies pour la population, Volontaires des Nations Unies, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale du commerce.

² Jeffrey D. Sachs, Guillaume Lafortune et Grayson Fuller, *Rapport sur le développement durable 2024 : les ODD et le Sommet de l'avenir de l'ONU* (Dublin, Dublin University Press, 2024).

³ Adivhaho Ramaité et Alize le Roux, « Accélérer, prolonger ou abandonner ? Le dilemme de l'Afrique face aux ODD », Institut d'études de sécurité, 12 septembre 2024.

⁴ Banque mondiale, Plateforme Pauvreté et inégalités. Disponible en anglais à l'adresse <https://pip.worldbank.org/home> (consultée le 12 février 2024).

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), CEA, Commission de l'Union africaine et Programme alimentaire mondial, *Afrique – Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition 2023 – Statistiques et tendances* (Accra, FAO, 2023).

pour atteindre les cinq objectifs de développement durable retenus (objectifs 1, 2, 13, 16 et 17) et les aspirations correspondantes de l'Agenda 2063.

10. La session a également été l'occasion de renforcer les capacités concernant les examens nationaux et locaux volontaires, l'apprentissage entre pairs, l'échange de pratiques optimales, ainsi que la formulation et la promotion de solutions, y compris des moyens d'action et des initiatives spécifiques, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et d'en élargir la portée.

11. Convoquée à l'approche de la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau et du Sommet de l'avenir, qui se tiendront respectivement en juillet et septembre 2024, la session a aussi permis à l'Afrique d'avancer dans ses préparatifs pour ces manifestations.

12. Les travaux du Forum étaient dirigés par son bureau élu⁶.

B. Principales réunions et manifestations organisées en marge du Forum

13. La session a été officiellement ouverte par la Ministre éthiopienne de la planification et du développement, Fitsum Assefa. Les déclarations liminaires ont été prononcées par le Ministre de l'hydraulique, de l'assainissement et de l'environnement du Niger et Président du Bureau sortant, Maizama Abdoulaye ; le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Claver Gatete ; la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine, Monique Nsanzabaganwa ; la Première Ministre de l'Ouganda, Robinah Nabbanja ; la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Amina Mohammed.

14. Les débats de la session se sont principalement déroulés dans le cadre des réunions suivantes :

a) Des tables rondes de haut niveau sur trois sujets, à savoir « Relever le niveau d'ambition et trouver des solutions innovantes pour éliminer la pauvreté et renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine », « La course vers 2030 et au-delà : tirer parti du Sommet de l'avenir pour se remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable » et « Les priorités des jeunes concernant le Sommet de l'avenir et le renforcement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 » ;

b) Des tables rondes plénières sur deux sujets, à savoir « Les examens et actions nationaux et locaux volontaires visant à renforcer les institutions, les politiques, les plans et les budgets afin d'accélérer et d'amplifier la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 » et « La transformation et la modernisation des systèmes statistiques afin de produire des données et des statistiques de haute qualité pouvant être utilisées pour suivre les progrès et renforcer les politiques et les plans nationaux visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 » ;

c) Des réunions parallèles pour mener un examen approfondi des progrès réalisés et permettre l'apprentissage entre pairs se sont tenues sur les sous-thèmes de la session autour des cinq objectifs de développement durable retenus et des aspirations correspondantes de l'Agenda 2063 ;

d) Des exposés et des débats sur des voies porteuses de transformation et des mesures ambitieuses pour une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

⁶ Présidente : Mauritanie ; Première Vice-Présidente : Namibie ; Deuxième Vice-Président : Tchad ; Troisième Vice-Président : Ouganda ; Rapporteur : Niger.

15. Les réunions principales de la session ont été précédées de plusieurs manifestations organisées en marge, dont les résultats ont ensuite enrichi leurs délibérations. Ces manifestations comprenaient notamment les suivantes :

- a) Camp de sensibilisation par la pratique sur la science, la technologie et l'innovation à l'intention des jeunes ;
- b) Réunion du Groupe d'experts au sujet du *Rapport sur le développement durable en Afrique 2024* ;⁷
- c) Sixième Forum régional africain sur la science, la technologie et l'innovation ;
- d) Cinquièmes Pourparlers sur le climat en Afrique ;
- e) Atelier régional préparatoire sur les examens nationaux et locaux volontaires ;
- f) Dialogue sur les marchés de droits d'émission de carbone ;
- g) Atelier préparatoire et de renforcement des capacités à l'intention des grands groupes et autres parties prenantes d'Afrique ;
- h) Examen des progrès réalisés dans la transformation des systèmes alimentaires ;
- i) Manifestation sur « Le pouvoir des données : débloquer le dividende des données pour les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 » ;
- j) « Exploiter le potentiel des financements innovants pour renforcer la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) pour une Afrique libérée de la faim et des systèmes agroalimentaires durables et résilients » ;
- k) Réunion annuelle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique ;
- l) Réunion des coordonnateurs résidents des Nations Unies et de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies ;
- m) Réunion annuelle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique avec les coordonnateurs résidents ;
- n) Séminaire des coordonnateurs résidents des Nations Unies ;
- o) Forum de la jeunesse sur le Sommet de l'avenir ;
- p) Au total, 32 manifestations parallèles ont été organisées autour du thème et des sous-thèmes de la session.

⁷ Union africaine, Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique pour l'Afrique, *Rapport sur le développement durable en Afrique 2024* (Addis-Abeba ; Abidjan, Côte d'Ivoire ; New York ; 2024).

III. Documents finals et principaux résultats

A. Consensus sur les mesures concrètes visant à renforcer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et sur les priorités africaines pour la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau sur le développement durable et pour le Sommet de l'avenir

16. Les participants au forum se sont accordés sur les priorités africaines et les mesures concrètes qui devaient être prises par les États, les entités du système des Nations Unies et les partenaires de développement afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ces priorités et mesures sont énoncées dans les deux documents finaux ci-après, qui ont également constitué les contributions de l'Afrique à la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau et au Sommet de l'avenir :

a) Dixième session du Forum régional africain pour le développement durable : résumé et messages clés⁸ ;

b) Déclaration d'Addis-Abeba sur la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes visant à renforcer le Programme 2030 ainsi que l'Agenda 2063 et à éliminer la pauvreté en période de crises multiples⁹.

17. Les priorités africaines présentées à la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau et au Sommet de l'avenir, sur lesquelles des mesures devaient également être prises aux niveaux régional et national, sont les suivantes :

a) Veiller à l'inclusivité du Sommet de l'avenir et à la participation effective et plus déterminante de l'Afrique et du monde du Sud à la gouvernance internationale et à la prise de décisions ;

b) Assurer la mise en œuvre accélérée du Pacte numérique mondial pour réduire la fracture numérique en Afrique, en construisant des écosystèmes numériques sûrs et fiables et en plaçant le développement humain au cœur des priorités de la gouvernance numérique mondiale pour les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle ;

c) Réformer d'urgence l'architecture financière mondiale afin qu'elle soit adaptée à la finalité et serve les intérêts des pays africains et des autres pays en développement ;

d) Redoubler d'efforts en vue de revitaliser les cadres nationaux, y compris les plans nationaux de développement, et acheminer le financement dans le but d'accélérer l'exécution intégrée du Programme 2030 et du *Deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033)* de l'Agenda 2063¹⁰ ;

e) Soutenir les efforts du Secrétaire général pour donner suite à sa proposition de plan de relance des objectifs de développement durable afin de combler le déficit de financement dont ils souffrent ;

f) Améliorer les politiques en faveur d'un secteur financier durable et promouvoir les innovations dans le domaine du financement de l'action climatique, notamment par le biais des marchés du carbone, de la conversion de dettes et des obligations vertes et bleues ;

⁸ ECA/RFSD/2024/11.

⁹ ECA/RFSD/2024/12.

¹⁰ Union africaine, *Deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033)* (Addis-Abeba, 2024).

g) Encourager les États à viser des transitions justes et à renforcer la résilience en augmentant les investissements dans les systèmes d'alerte précoce et dans la sensibilisation aux questions climatiques ;

h) Allouer des fonds substantiels à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre les inégalités entre les sexes et à l'élimination du lien entre pauvreté et climat, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes ;

i) Augmenter considérablement les investissements et étendre les programmes et services relatifs à l'éducation, à la nutrition et à la santé, en vue de donner plus de chances à tous les enfants et les jeunes, et de pouvoir ainsi tirer parti du dividende démographique ;

j) Capitaliser sur le vaste marché constitué par la Zone de libre-échange continentale africaine et le programme mondial d'action pour le climat, afin d'exploiter durablement les ressources naturelles du continent, de transformer l'agriculture, de renforcer la sécurité alimentaire et d'encourager une industrialisation durable ;

k) Garantir la solidarité mondiale à l'égard de l'Afrique et intensifier les efforts déployés pour assurer la paix, jeter les bases de la sécurité et, partant, préserver la dignité et les droits humains, la bonne gouvernance et le développement ;

l) Consolider la gouvernance et les cadres juridiques pour faire respecter les droits humains, améliorer la transparence et lutter contre les flux financiers illicites et le trafic d'armes légères ;

m) Transformer et moderniser les systèmes statistiques pour améliorer l'accès à des données ventilées de haute qualité en faisant fond sur la révolution numérique, l'intelligence artificielle et l'initiative à fort impact sur la puissance des données.

B. Renforcement des capacités pour les examens nationaux et locaux volontaires et connaissance plus approfondie des politiques, plans, programmes et pratiques visant à concrétiser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine

18. Au cours de la session, 14 États africains¹¹ se sont vu donner les moyens de procéder à des examens volontaires et de présenter dûment leurs rapports à la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau.

19. Grâce à ces efforts, la couverture universelle des examens nationaux volontaires a été atteinte en Afrique en 2024 : la CEA a rendu possible la réalisation d'un examen national volontaire au Soudan du Sud pour la première fois en 2024. La Commission a désormais aidé l'ensemble de ses 54 membres à entreprendre au moins un examen national volontaire.

20. De plus, par le biais de ses réunions principales et de ses manifestations parallèles, la session a permis la tenue d'un dialogue multipartite, y compris le partage d'expériences, de pratiques optimales et d'enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre à l'échelle nationale de cadres, de programmes et de mesures visant à concrétiser les objectifs des deux programmes.

¹¹ Congo, Érythrée, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Maurice, Mauritanie, Namibie, Ouganda, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad et Zimbabwe.

C. Documents d'information orientés vers l'action sur les divers sous-thèmes de la session

21. La documentation établie en vue de la dixième session du forum comprenait des documents d'information sur ses cinq sous-thèmes, chacun d'entre eux lié à l'un des objectifs de développement durable et aux objectifs correspondants de l'Agenda 2063, à savoir : élimination de la pauvreté ; faim « zéro » ; action climatique ; paix, justice et institutions efficaces ; partenariats pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.¹²

22. Les documents d'information étaient axés sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs poursuivis au titre des sous-thèmes pertinents, ainsi que sur les difficultés, les lacunes et les solutions concernant l'intensification des efforts à déployer afin d'atteindre les cibles associées chaque objectif. Ils avaient pour but d'appuyer les activités de plaidoyer et d'éclairer les délibérations sur les messages clés élaborés au cours de la session.

IV. Suite donnée à la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable

A. Réunion de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable

23. Dans le cadre de la suite donnée à la dixième session du forum, la CEA et ses partenaires se sont attachés à porter les résultats de la session à la connaissance des autres participants à la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau, tenue à New York du 8 au 18 juillet sur le thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ». Ils leur ont particulier décrit la position commune africaine sur les priorités dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, cela afin de promouvoir le développement durable du continent.

24. Le principal document final de la réunion 2024 du forum politique de haut niveau a consisté dans la déclaration ministérielle¹³, qui reflète bien les priorités africaines et les points de vue exprimés dans les messages clés et la Déclaration d'Addis-Abeba découlant de la dixième session du Forum régional africain sur le développement durable. Les points saillants de la déclaration ministérielle sont présentés de façon synthétique à l'annexe I du présent rapport.

25. Les activités de suivi servent également à promouvoir l'adoption des documents finaux de la session aux niveaux régional et national. Les principales sont décrites dans les paragraphes suivants.

1. Promotion des priorités africaines à la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et pendant le débat de haut niveau du Conseil économique et social

26. La Déclaration d'Addis-Abeba et les messages clés adoptés par le Forum régional ont été soumis au Département des affaires économiques et sociales en tant que contributions régionales de l'Afrique à la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau.

27. La session sur les messages des régions a été consacrée à l'examen des documents finaux des forums régionaux pour le développement durable. La

¹² ECA/RFSD/2024/5/Rev.1, ECA/RFSD/2024/6/Rev.2, ECA/RFSD/2024/7/Rev.1, ECA/RFSD/2024/8/Rev.2 et ECA/RFSD/2024/9/Rev.1.

¹³ E/HLS/2024/1.

Ministre namibienne de l'éducation, des arts et de la culture et Première Vice-Présidente de la dixième session du Forum régional africain sur le développement durable, Ester-Anna-Liisa Shiwomwenyo, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que des représentants d'États africains, ont présenté les priorités africaines, tirées de la Déclaration d'Addis-Abeba et des messages clés adoptés par le Forum à sa dixième session.

2. Soutien supplémentaire aux États africains participant aux examens nationaux volontaires dans le cadre de la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable

28. La CEA a participé aux sessions de la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau consacrées aux examens nationaux volontaires afin d'appuyer et de renforcer les messages des 14 États africains qui présentaient leurs examens à la réunion de 2024.

3. Organisation de la Journée de l'Afrique et participation

29. La Journée de l'Afrique est une manifestation annuelle qui a lieu lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle est organisée conjointement par la CEA, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement. En 2024, la Journée s'est tenue sur le thème « Bâtir une Afrique prospère, inclusive et résiliente par des partenariats renouvelés et des institutions efficaces ». Réunissant des ministres, des experts et des praticiens du développement durable pour faire avancer les actions menées en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et ceux de l'Agenda 2063, elle a permis à l'Afrique de mieux se faire entendre en appelant l'attention sur les documents finaux du Forum régional africain sur le développement durable, de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et de consolider les partenariats noués aux fins de la mise en œuvre des deux programmes.

4. Organisation d'autres manifestations parallèles à la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et participation

30. Afin d'énoncer et de promouvoir les perspectives et les priorités africaines, la CEA s'est jointe à ses partenaires pour donner forme ou participer à six ateliers, appelés « laboratoires », sur les examens nationaux volontaires, et à d'autres manifestations en marge de la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau¹⁴.

B. Sommet de l'avenir

31. Le Sommet de l'avenir, qui s'est tenu à New York les 22 et 23 septembre 2024, a été l'aboutissement d'un certain nombre de réunions à plusieurs niveaux, y compris la dixième session du Forum régional africain sur le développement durable.

32. La CEA a participé au Sommet, y compris aux journées d'action qui y sont associées, afin de promouvoir et de mobiliser des partenariats pour donner effet aux priorités africaines.

33. Le Sommet a eu pour documents finaux le Pacte pour l'avenir et ses annexes, à savoir le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures¹⁵. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la description

¹⁴ Organisation des Nations Unies, « Forum politique de haut niveau sur le développement durable : manifestations parallèles 2024 ».

¹⁵ Résolution 79/1 de l'Assemblée générale.

détaillée d'un éventail de mesures, d'objectifs et d'engagements de première importance qui y sont énoncés.

34. En ce qui concerne le Pacte pour l'avenir, le Comité d'experts est invité à donner des orientations, y compris toute autre mesure nécessaire pour traiter les questions émergentes et respecter les engagements pris dans le Pacte :

a) Faire progresser la mise en œuvre des actions qui y sont mentionnées, par l'intermédiaire des processus intergouvernementaux mandatés à cet effet ;

b) Examiner l'application globale du Pacte au début de la quatre-vingt-troisième session de l'Assemblée générale, lors d'une réunion tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

35. En ce qui concerne le contenu du Pacte numérique, le Comité est invité à fournir des orientations similaires pour faire fond sur :

a) La reconnaissance du rôle des commissions économiques régionales et des équipes de pays des Nations Unies dans l'appui apporté aux parties prenantes régionales et nationales aux fins de l'avancement de la transformation numérique ;

b) L'engagement à mettre en œuvre le Pacte, et la demande de rendre compte des progrès réalisés dans cette entreprise ;

c) L'appel lancé aux gouvernements pour faire du soutien à la transformation numérique un volet à part entière de l'aide au développement, notamment en allouant davantage de ressources aux initiatives numériques et à celles concernant les données ;

d) L'invitation lancée au secteur privé et aux acteurs philanthropiques pour qu'ils envisagent d'apporter des contributions financières à la mise en œuvre du Pacte ;

e) L'invitation lancée aux organisations internationales et régionales, au secteur privé, aux milieux universitaires, à la communauté technique et aux groupes de la société civile pour qu'ils souscrivent au Pacte et prennent une part active à sa mise en œuvre et à son suivi ;

f) La demande faite au Secrétaire général pour qu'il arrête les modalités de l'approbation volontaire du présent Pacte, et qu'il les rende publiques et accessibles à compter de décembre 2024.

36. S'agissant de la Déclaration pour l'avenir, le Comité est invité à fournir des orientations similaires sur :

a) L'engagement à mettre en œuvre, institutionnaliser et contrôler les engagements pris dans le cadre de l'élaboration des politiques nationales, régionales et mondiales ;

b) Les contributions de l'Afrique à la réunion plénière inclusive de haut niveau qui doit avoir lieu pendant la quatre-vingt-troisième session de l'Assemblée générale pour examiner la mise en œuvre de la Déclaration ;

c) Les contributions de l'Afrique au rapport du Secrétaire général sur sa mise en œuvre.

V. Suite donnée à la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable

37. Suite à l'offre du Gouvernement ougandais et en consultation avec le Bureau de la dixième session du Forum, la onzième session se tiendra en mode hybride, ouvert à une participation en personne et en ligne, au Speke Resort and Convention Centre Munyonyo, à Kampala, du 9 au 11 avril 2025.

38. La session sera organisée conjointement par la CEA et le Gouvernement ougandais, en collaboration avec les partenaires mentionnés au paragraphe 4 du présent rapport, sur le thème : « Stimuler la création d'emplois et la croissance économique grâce à des solutions durables, inclusives et fondées sur la science et des données probantes, pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ». Ce thème est directement lié à celui de la réunion de 2025 du forum politique de haut niveau, à savoir : « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté ».

39. La session verra la participation de ministres, d'autres responsables politiques de haut niveau et d'experts de tous les pays membres de la CEA ; d'organisations intergouvernementales, y compris des entités du système des Nations Unies ; du secteur privé ; d'organisations de la société civile ; de grands groupes et d'autres parties prenantes ; de partenaires internationaux de développement.

40. Les principales caractéristiques de la onzième session seront les suivantes :

a) Un examen approfondi de la mise en œuvre de cinq objectifs de développement durable : Objectif 3 (bonne santé et bien-être), Objectif 5 (égalité entre les sexes), Objectif 8 (travail décent et croissance économique), Objectif 14 (vie aquatique) et Objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063, en mettant particulièrement l'accent sur le *Deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033)* ;

b) Identification de mesures pour assurer le suivi et faire avancer les documents finaux du Sommet de l'avenir ;

c) Préparation et présentation de la contribution régionale de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra à New York en juillet 2025 ;

d) Préparatifs et contributions de l'Afrique en vue du Deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra au Qatar du 4 au 6 novembre 2025 ;

e) Adoption des documents finaux de la session ;

(i) Résumé et messages clés ;

(ii) Déclaration de Kampala sur des solutions durables, inclusives, fondées sur la science et sur des données probantes pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique et pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

41. La session comprendra également des manifestations préliminaires, qui auront lieu du 6 au 8 avril 2025.

42. Les membres de la CEA, les organisations régionales et sous-régionales, les grands groupes et les autres parties prenantes, les organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement sont invités à :

a) Contribuer à l'organisation de la session, y compris en finançant la participation des représentants ;

- b) Organiser des forums sous-régionaux sur le développement durable afin de renforcer l'approche participative des travaux du Forum¹⁶ ;
- c) Planifier la session et y participer, y compris en organisant des manifestations parallèles, à l'appui des délibérations du Forum.

¹⁶ Ces forums sous-régionaux pourraient être organisés par les bureaux sous-régionaux de la CEA, en collaboration avec les communautés économiques régionales et d'autres entités du système des Nations Unies aux niveaux sous-régional et national.

Annexe I

Points saillants de la déclaration ministérielle publiée à la suite de la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau sur le développement durable

1. En vue de faciliter l'examen du Comité d'experts, les points saillants de la déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau (E/HLS/2024/1) sont énumérés ci-dessous.
2. Les ministres et hauts représentants :
 - a) Ont réaffirmé l'importance de la dimension régionale du développement durable pour s'attaquer aux problèmes régionaux et intensifier l'action engagée par les différents États ;
 - b) Ont réaffirmé leur soutien à l'Agenda 2063 et au programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui sont indissociables du Programme 2030 ;
 - c) Ont appelé à imprimer un nouvel élan et à accélérer le mouvement pour atteindre les objectifs de développement durable et, dans ce but, à mettre pleinement en œuvre la déclaration politique adoptée lors du Sommet sur les objectifs de développement durable en 2023 ;
 - d) Ont reconnu qu'il fallait redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et afin de prêter assistance aux pays sortant d'un conflit, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État.
 - e) Ont reconnu l'importance d'une planification intégrée des politiques intégrées et d'une évolution vers une protection sociale complète et inclusive qui ne laisse personne de côté ;
 - f) Ont encouragé toutes les parties prenantes à mieux tenir compte des liens, des synergies et des arbitrages entre les objectifs de développement durable, en renforçant la cohérence des politiques pour le développement durable ;
 - g) Ont indiqué soutenir la réforme de l'architecture financière internationale ;
 - h) Se sont engagés à combler les déficits de financement permanents pour réaliser les objectifs de développement durable, ont appelé à l'augmentation des financements publics internationaux et à l'amélioration de l'accès aux financements à des conditions concessionnelles, et se sont donné pour mission d'obtenir des financements plus abordables, plus prévisibles, plus durables et plus suffisants pour les pays en développement ;
 - i) Ont pris la résolution d'améliorer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et aux avantages de la transformation numérique et de l'inclusion financière pour tous, et d'en tirer parti ;
 - j) Se sont engagés à favoriser une croissance économique durable, inclusive et soutenue, l'emploi et le travail décent pour tous, l'égalité de rémunération à travail égal, la diversification économique et les capacités de production dans les pays en développement, autant de moteurs de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et de la concrétisation du développement durable ;
 - k) Ont pris l'engagement d'éliminer la faim, la malnutrition et la pauvreté, en particulier la pauvreté rurale, en promouvant des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables,

en renforçant la cohérence des politiques et en augmentant la productivité, l'efficacité, la durabilité et la résilience de l'agriculture ;

l) Se sont engagés à cultiver les synergies aux fins d'une application efficace des politiques et mesures nationales en matière de climat et de développement, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de lutte contre les changements climatiques et à la bonne mise en œuvre du Programme 2030 ;

m) Ont reconnu la nécessité de garantir des voies de transition justes, équitables et non sélectives dans tous les secteurs, afin de ne laisser personne de côté ;

n) Ont insisté de nouveau sur leur attachement à prévenir et combattre les flux financiers illicites et au renforcement de la coopération internationale et des meilleures pratiques en matière de restitution et de recouvrement des avoirs ;

o) Ont réaffirmé leur volonté de s'employer à éliminer les paradis fiscaux qui incitent à transférer à l'étranger les avoirs volés et favorisent les flux financiers illicites ;

p) Se sont engagés à prendre des mesures pour réduire les fractures numériques et faire en sorte que les gens soient toujours plus nombreux à profiter des avantages du passage au numérique ;

q) Ont décidé de renforcer les examens nationaux volontaires ;

r) Ont encouragé les États à élaborer des feuilles de route nationales pour les examens nationaux volontaires, qui devront être présentées d'ici à 2030, et à aider les autorités locales dans la préparation des examens locaux volontaires.

Annexe II

Principales mesures, objectifs majeurs et grands engagements énoncés dans le Pacte pour l'avenir et ses annexes – Pacte numérique mondial et Déclaration sur les générations futures

1. Afin de faciliter l'examen du Comité d'experts, les points saillants du Pacte pour l'avenir et de ses annexes (A/RES/79/1) sont présentés dans les paragraphes suivants.
2. Le Pacte pour l'avenir comprend 56 actions sur les thèmes du Sommet, à savoir le développement durable et le financement du développement ; la paix et la sécurité internationales ; la science, la technologie, l'innovation et la coopération numérique ; la jeunesse et les générations futures ; la transformation de la gouvernance mondiale. Les actions en question consistent notamment à :
 - a) Faire des plans d'avenir et intensifier les efforts engagés collectivement pour donner un coup de fouet à la pleine réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au-delà ;
 - b) Redoubler d'efforts pour édifier et pérenniser des sociétés pacifiques, inclusives et justes et pour s'attaquer aux causes profondes des conflits ;
 - c) Aider le Secrétaire général à renforcer le rôle de l'ONU à l'appui de la coopération internationale en matière de science, de technologie et d'innovation ;
 - d) Investir dans le développement socioéconomique des enfants et des jeunes afin qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel ;
 - e) Renforcer la participation véritable des jeunes à l'échelle nationale ;
 - f) Accélérer la réforme de l'architecture financière internationale :
 - (i) Pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain ;
 - (ii) Pour accentuer la voix et la représentation des pays en développement ;
 - (iii) Pour mobiliser des financements supplémentaires en faveur des objectifs de développement durable, répondre aux besoins des pays en développement et allouer des ressources à ceux qui en ont le plus besoin.
3. Les objectifs du Pacte numérique mondial sont les suivants :
 - a) Réduire toutes les fractures numériques et avancer plus rapidement dans la réalisation des objectifs de développement durable ;
 - b) Rendre l'économie numérique plus inclusive et faire profiter toutes et tous de ses avantages ;
 - c) Favoriser un espace numérique inclusif, ouvert, sûr et sécurisé qui respecte, protège et défend les droits humains ;
 - d) Promouvoir des modèles de gouvernance des données qui soient responsables, équitables et interopérables ;
 - e) Améliorer la gouvernance internationale de l'intelligence artificielle pour le bien de l'humanité.

4. La Déclaration sur les générations futures comprend les engagements suivants :

a) Promouvoir la stabilité, la paix et la sécurité internationales, de manière à régler pacifiquement les conflits et les crises ;

b) Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles et à venir à bout de toutes les formes de discrimination et de violence, de harcèlement et d'atteinte contre les femmes et les filles, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre ;

c) Éliminer toutes les formes d'inégalités historiques et structurelles persistantes et en finir avec toutes les formes de discrimination ;

d) Reconnaître, respecter, promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones, ainsi que leurs territoires, terres et écosystèmes ;

e) Appliquer des stratégies globales et ciblées pour parvenir à une croissance économique inclusive et au développement durable, à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ;

f) Agir de toute urgence pour remédier aux grands problèmes environnementaux et appliquer des mesures visant à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience, à inverser la dégradation des écosystèmes, à garantir un environnement propre, sain et durable, et à accélérer la lutte contre les changements climatiques ;

g) Exploiter les avantages des technologies existantes, nouvelles et émergentes et atténuer les risques qui y sont associés au moyen d'une gouvernance efficace, inclusive et équitable à tous les niveaux, en intensifiant la collaboration pour réduire la fracture numérique à l'intérieur des pays et entre les pays développés et les pays en développement ;

h) Renforcer la coopération entre les États dans le cadre de l'action menée face aux tendances et réalités démographiques, telles que la croissance rapide de la population, la baisse des taux de natalité et le vieillissement de la population ;

i) Renforcer la coopération entre les États pour garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières entre les pays d'origine, de transit et de destination ;

j) Investir dans un enseignement de qualité accessible, sûr, inclusif et équitable pour toutes et tous, y compris l'éducation physique et le sport, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, la formation technique et professionnelle et l'habileté numérique.